

COMMUNE
DE
LAMURE-SUR-AZERGUES



Aides aux entreprises par les collectivités territoriales

Madame, Monsieur

Voici en quelques mots les différentes aides locales auxquelles vous pouvez éventuellement prétendre pour votre entreprise :

- aide locale commune - COR :

- ✓ pour les entreprises du secteur du commerce, de l'artisanat, des services, du tourisme et de l'agriculture n'ayant pas plus de 10 salariés éligibles au fonds national de solidarité.
- ✓ montant maximal de l'aide 1500 € financés à 50 % par la COR et 50 % par la commune.
- ✓ dossier à remplir en ligne sur le site de la COR (<http://www.ouestrhodanien.fr/fonds-soutien-covid.html>) et à déposer en mairie.
- ✓ vous trouverez aussi sur ce site le règlement détaillé d'attribution des aides.

aide départementale :

- ✓ pour les entreprises du secteur commerce de proximité, artisanat, médico-social et artisanat n'ayant pas plus de 5 salariés.
- ✓ montant maximal de l'aide 1500 € pour une entreprise sans salarié et 3000 € autrement
- ✓ dossier à retirer sur le site du département.
https://www.rhone.fr/actualites/aide_departementale_d_urgence_de_solidarite_rurale et à déposer en mairie. La commune ne peut présenter que 3 dossiers uniquement
- ✓ cette aide n'est pas cumulable avec celle de la COR-Commune.

prêt régional :

- ✓ en partenariat avec Bpi
- ✓ France pour les TPE hors entreprise individuelle ayant au moins 1 an d'activités
- ✓ prêt à taux 0 % sans frais
- ✓ montant 10 000 € à 100 000 € sur 7 ans avec différé d'amortissement de 2ans
- ✓ dossier et informations sur le site <http://pretregion.auvergnerhonealpes.fr>

Le Maire

B. ROSSIER

